

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et REDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

## PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté municipal relatif aux mesures concernant les chiens.

## VARIÉTÉS :

Délivrons-nous des insectes nuisibles en les faisant dévorer par les bons.

## PARTIE OFFICIELLE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Président de la Commission Intercommunale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 sur la Police Municipale ;

## Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 3 décembre prochain, les dispositions de notre Arrêté en date du 6 octobre 1917 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Il est défendu de laisser circuler sur la voie publique les chiens sans qu'ils soient munis d'un collier soit en métal soit en cuir, garni d'une plaque indiquant le nom et la demeure du propriétaire. »

ARTICLE 2. — Notre Arrêté du 14 mai 1917 est maintenu en ce qu'il n'a rien de contraire au présent Arrêté.

Monaco, le 30 novembre 1917.

Vu et Approuvé :  
 Le Ministre d'État,  
 E. FLACH.

Le Président  
 de la Commission Intercommunale,  
 A. NOGHÈS.

## VARIÉTÉS

### Délivrons-nous des insectes nuisibles en les faisant dévorer par les bons.

Les insectes nuisibles qui font de nos céréales et de nos vergers une proie facile se développent avec une très grande rapidité et vous vous êtes certainement déjà demandé quels étaient les facteurs qui étaient heureusement capables de mettre obstacle à leurs méfaits en les empêchant de pulluler à l'extrême.

Les oiseaux insectivores, les hivers rigoureux sont, vous a-t-on dit, des causes qui réussissent à nous mettre momentanément à l'abri des ravages de ces insectes malfaisants. C'est vrai, mais il y a mieux pourtant.

Tout le monde sait, à présent, qu'il n'y a pas, dans le règne animal, une espèce qui ne soit une ennemie pour une autre espèce. La raison de cette hostilité est la même que celle qui a toujours poussé les hommes à s'entre-tuer : elle réside dans le besoin de vivre et dans le désir de mieux vivre. On a appelé cette tendance innée la « lutte pour la vie ».

Eh bien ! La lutte pour la vie précipite les

espèces d'insectes les unes contre les autres. De cette lutte nous profitons lorsque l'espèce vaincue se compose d'insectes qui sont les ennemis et les déprédateurs des richesses nécessaires à notre subsistance.

Des savants, en étudiant de très près les causes qui font disparaître, d'une année à l'autre, les insectes néfastes ayant envahi et ravagé toute une région, ont constaté que cette espèce nuisible avait tout simplement été la victime d'une autre espèce qui lui avait fait une guerre acharnée. Et cette découverte devait avoir les plus heureux résultats, ainsi que nous allons le voir.

Puisque nous connaissons l'ennemi naturel d'une espèce d'insectes nuisibles, il n'était plus besoin, en effet, d'attendre que la lutte pour la vie se manifestât en dehors de nous. Nous pouvions la provoquer. Et l'on essaya, dans ce but, de faire l'élevage des insectes qui pouvaient être ainsi, pour nous, de précieux auxiliaires en détruisant ceux d'entre les parasites qui nous causaient préjudice.

Ce sont les heureux essais qui, comme toujours, furent tentés en ce sens par des savants français, que nous voudrions brièvement faire connaître.

Les premières observations qui furent faites nous apprirent tout d'abord que les moyens employés par ces insectes appelés « entomophages » — parce qu'ils se nourrissent d'autres insectes — étaient loin d'être toujours les mêmes. Tantôt, l'entomophage détruit, pour se nourrir, l'insecte auquel il s'attaque, et le bénéfice qu'on retire de son utilisation est immédiat. Tantôt, il ne se sert de son ennemi que pour nourrir sa larve, et, dans ce dernier cas, son stratagème toujours utile peut être très varié.

Certains diptères, pour permettre à leurs larves de se nourrir à bon compte, déposent leurs œufs dans les œufs d'autres insectes. Si ces œufs appartiennent à une espèce nuisible, le développement de cette dernière se trouve par là fortement compromis. L'insecte néfaste est, en effet, tué dans l'œuf par son ennemi.

Dans d'autres cas, qui sont d'ailleurs plus fréquents, les œufs sont déposés dans le corps de la larve ennemie, et celle-ci n'en continue pas moins à s'accroître. Mais même lorsqu'elle continue à évoluer, l'insecte parfait meurt bientôt et sa génération s'éteint avec lui. En assurant la suppression de la descendance d'une espèce nuisible, l'insecte entomophage a été pour l'homme un précieux auxiliaire et il a remplacé avantageusement le plus efficace des antiseptiques utilisés jusqu'ici.

Il est donc nécessaire de connaître parfaitement la biologie de l'insecte nuisible et celle de son ennemi naturel pour pouvoir faire de celui-ci notre auxiliaire, pour le domestiquer en quelque

sorte. Un exemple fera bien comprendre la somme d'efforts que les savants doivent dépenser pour connaître les secrets de cette lutte entre insectes dont nous pourrions bientôt retirer un grand bénéfice.

Il y a une dizaine d'années, le gouvernement australien, justement ému des ravages effectués par la Mouche des fruits, chargea un savant, M. Compère, de rechercher les parasites qui, en d'autres pays, limitaient la multiplication de cet insecte.

Les recherches furent faites, d'abord, sur le littoral méditerranéen de la France et de l'Espagne. Elles demeurèrent sans résultat, car cette mouche n'y connaît pas d'adversaires parmi les autres insectes et elle a pu s'y développer si aisément qu'envahissant de plus en plus le sol français elle fut remarquée, ces derniers temps, aux environs de Paris.

M. Compère visita sans succès le Japon, les États-Unis, la Chine, les Indes. Au bout de deux années de pérégrinations, il arrivait au Brésil et il put, enfin, constater que, dans ce pays, la mouche des fruits avait, en certains coléoptères, de tels ennemis que sa pullulation y était tenue en échec et que ses déprédations demeuraient insignifiantes.

L'odyssée du savant australien avait été longue, mais elle l'avait mené en terre promise et après avoir fait une ample provision des parasites de la Mouche des fruits, M. Compère revenait en Australie.

Lorsqu'il eut fait de ces insectes auxiliaires un élevage suffisant, il en libéra un certain nombre dans les vergers envahis par la Mouche des fruits. L'expérience fut décisive. Le but était atteint.

Il faut donc, lorsqu'on veut combattre un insecte nuisible, en utilisant la guerre victorieuse qu'un autre insecte est capable de lui faire, connaître — et le plus souvent découvrir — le pays où le développement de cet insecte est tenu en échec par un autre insecte qui est l'ennemi du premier. Et nous venons de voir que cette recherche est loin d'être toujours facile.

La véritable et décisive démonstration du rôle capital que peut jouer, dans la guerre aux insectes nuisibles, une espèce d'insectes entomophages fut réalisée par l'emploi de la Coccinelle d'Australie contre la Cochenille des orangers et des citronniers.

Cette Cochenille avait été importée d'Australie, son pays d'origine, en Californie où, dans l'espace de quelques années, elle avait réussi à détruire les plus jolies plantations d'orangers. Le Département de l'Agriculture de Washington, qui déploie une activité sans exemple, songea à utiliser, pour combattre un fléau contre lequel tout

demeurait impuissant, les ennemis naturels de cette Cochenille vorace qui avait recouvert de sa lèpre blanche les arbres d'une immense contrée.

Un savant américain, M. Koebel, recut la mission d'aller étudier en Australie la façon dont la Cochenille y était combattue par d'autres insectes. Il rapporta de son voyage une centaine de petites Coccinelles qui, élevées avec soin, purent être distribuées, l'année suivante, au nombre de plusieurs milliers, aux horticulteurs de la Californie.

Or, il a suffi de dix-huit mois à cet insecte bienfaisant pour délivrer les cultures que la Cochenille avait réduites à rien et, au dire des témoins, cette délivrance prit aux yeux des habitants du pays un caractère miraculeux.

L'expérience était faite ; elle était concluante. Elle eut un retentissement mondial. Il était démontré que l'on pouvait utiliser certaines espèces d'insectes pour détruire les espèces nuisibles.

A plusieurs reprises, depuis cet essai heureux, la Cochenille réapparut en certaines régions des Etats-Unis ; chaque fois la Coccinelle lui fut opposée et chaque fois cet insecte au rôle providentiel remporta une victoire et rapide et décisive.

La Cochenille néfaste ayant successivement fait son apparition dans la Colonie du Cap, en Egypte, la Coccinelle australienne fut importée dans ces pays qu'elle débarrassa en peu de temps de l'insecte nuisible.

Au Portugal qui avait également été envahi, la lutte fut moins aisée. Oh ! non pas que la Coccinelle eut été insuffisante à sa tâche, mais parce que le gouvernement et la population se montrèrent hostiles à cette méthode. « Songez donc, clamaient les journaux, à la stupidité d'un procédé qui prétend délivrer les jardins de Lisbonne d'une espèce d'insectes en jetant par boisseaux les insectes d'une autre espèce qui s'attaquera peut-être aux individus de la première, mais qui n'épargnera pas nos plantations lorsque ceux-ci auront disparu ». Et la foule applaudissait ceux qui, de bonne foi, mais mal renseignés, défendaient cette thèse.

C'est presque clandestinement que l'on fit venir d'Amérique quelques spécimens de la Coccinelle australienne. Par suite de mille avatars, il n'en parvint au Portugal que quelques exemplaires : quatre ou cinq. Leur élevage fut fait avec grand soin et les vergers du Portugal qui se trouvaient infestés de Cochenilles furent débarrassés comme par enchantement du fléau. Et il fut prouvé aux plus incrédules que la précieuse Coccinelle pouvait aisément réussir là où les insecticides n'avaient donné que des déboires successifs.

(A suivre.)

D<sup>r</sup> J. CRINON.

Etude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 12 décembre 1917, à deux heures de l'après-midi, dans un appartement au troisième étage de la villa « Le Radium », sise à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant notamment en : lits fer et cuivre, armoires à glace, glaces, fauteuil, chaises, tables, draps, taies d'oreiller, serviettes, fourneau et compteur à gaz, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,  
Suppléant M<sup>e</sup> VIALON, huissier.

#### AVIS

Les créanciers du sieur JEAN PESTONE ayant demeuré rue des Princes, 8, à la Condamine, dont la succession a été déclarée vacante par jugement du Tribunal civil en date du 22 novembre 1917, enregistré, sont invités à produire, dans la huitaine de ce jour, leurs titres de créance au curateur soussigné.

MARIN, curateur,  
au Greffe de la Justice de Paix.

#### SOCIÉTÉ ANONYME DES

#### BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 28 août 1917, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 5 décembre 1917, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société à Monaco.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Division éventuelle des actions en cinquièmes ;
- 2<sup>o</sup> Ratification de divers baux et conventions ;
- 3<sup>o</sup> Nomination d'Administrateurs en vue de compléter le Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

#### SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

#### AGENCE DE MONACO : 43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

#### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

## ÉLECTRICITÉ

### Application Générale

#### DOUARD & Co

Ancien Contremaître des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

#### BULLETIN DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 53797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 001115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n<sup>o</sup> 120485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 38319, 39386, 39387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 53397.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.